

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON  
Séance du 23 décembre 2024

Nombre de conseillers

en exercice 09

de présents 07

de votants 08

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois décembre à 10 h 05 min ;  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Céline BARRE, Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER,  
Pascale SOLE ;

M. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;

Absent représenté : M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Mme Pascale  
SOLE ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2024-12-083

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

PRIX DES BRANCHEMENTS ET DES ABONNEMENTS  
« EAU ET ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le prix des branchements « eau et assainissement » en vigueur a été fixé en juin 1999.

A ce jour, ces prix ne sont plus d'actualité et les travaux ne sont plus effectués par les services communaux, mais par des prestataires. Il convient donc de revoir ces tarifications devenues obsolètes.

Monsieur le Maire explique qu'après en avoir débattu en réunion de travail, il propose de fixer les prix suivants :

- Branchement au réseau d'eau (standard 5 ml) : 1 800 € HT  
Sous réserve de Plus-Value (terrain rocheux - traversée départementale par exemple) :  
Etablissement d'un devis pour cas particuliers et complexe.
- Branchement au réseau d'assainissement : 1800 € HT (travaux réalisés par la commune)
- Abonnement mensuel des compteurs : diamètre entre 40 et 80 : 30 € HT
- Abonnement mensuel des compteurs : diamètre supérieur à 80 : 50 € HT

Les autres tarifs établis restent sans changement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

❖ **FIXE** les prix des branchements et des abonnements suivants :

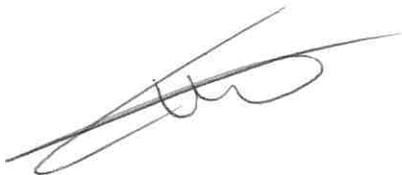
- Branchement au réseau d'eau (standard 5 ml) : 1 800 € HT  
Sous réserve de Plus-Value (terrain rocheux - traversée départementale par exemple) :  
Etablissement d'un devis pour cas particuliers et complexe.
- Branchement au réseau d'assainissement : 1800 € HT (travaux réalisés par la commune)
- Abonnement mensuel des compteurs : diamètre entre 40 et 80 : 30 € HT
- Abonnement mensuel des compteurs : diamètre supérieur à 80 : 50 € HT
- Les autres tarifs établis restent sans changement.

❖ **DECIDE** que ces prix s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON  
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,  
Mme Christine MESSAGER



Le Maire,  
M. Serge CONSTANS

